

AVIS PUBLICS

Avis administratif

MARCHÉS PUBLICS

 le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

Publiez vos annonces légales « Vie des sociétés » en 1 clic

Accompagnement en ligne de la rédaction de l'annonce à la publication

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE COMMUNE DE LECTOURE

Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 5 mars 2024, le conseil de communauté a fixé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Lectoure. L'objectif de la procédure porte sur : la modification du règlement graphique (modification de deux secteurs actuellement zonés en Np pour qu'ils soient zonés en Nhp).

La mise à disposition au public se déroulera du lundi 8 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 inclus. Le dossier présentant le projet de modification simplifiée (accompagné des avis émis par les personnes publiques associées) sera mis à disposition du public :

- en Mairie de Lectoure aux jours et heures habituels d'ouverture,
- au siège de la Communauté de Communes de La Lomagne Gersoise aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise à l'adresse suivante : www.lomagne-gersoise.com.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres mis à disposition en mairie et au siège de la Communauté ou les adresser à l'adresse électronique suivante : urba-plui@lomagne-gersoise.com

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au Président de la Communauté et à ses frais, obtenir communication du présent dossier de modification simplifiée.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Président en conseil de Communauté, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

MAPA > 90K euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE MARSOLAN

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE MARSOLAN, M. Le Maire, 10 Place de la Mairie, 32700 MARSOLAN, SIRET 21320239300012

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Rénovation de la mairie

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 10 Place de la Mairie, 32700 MARSOLAN

Description : Rénovation de la mairie avec notamment la mise en accessibilité et la rénovation énergétique du bâtiment.

Classification CPV :

Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Gros-oeuvre

Lieu d'exécution : LA MAIRIE 10 PLACE DENISE BARRIEU 32700 MARSOLAN

Lot N° 2 - Menuiseries

Lieu d'exécution : LA MAIRIE 10 PLACE DENISE BARRIEU 32700 MARSOLAN

Lot N° 3 - Plâtrerie Isolation

Lieu d'exécution : LA MAIRIE 10 PLACE DENISE BARRIEU 32700 MARSOLAN

Lot N° 4 - Plomberie Electricité Chauffage

Lieu d'exécution : LA MAIRIE 10 PLACE DENISE BARRIEU 32700 MARSOLAN

Lot N° 5 - Pientures Sol PVC Faïence

Lieu d'exécution : LA MAIRIE 10 PLACE DENISE BARRIEU 32700 MARSOLAN

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Énoncé dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Énoncé dans le règlement de consultation.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Énoncé dans le règlement de consultation.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : Mme Angélique CADEOT, Tél : 05 62 68 96 18

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 24 avril 2024 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires

Visite exigée pour le lot 1.

Envoi à la publication le : 26/03/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches.gers.fr>

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE

COMMUNE DE MONTESTRUC-SUR-GER

Projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 5 mars 2024, le conseil de communauté a fixé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Montestruc-sur-Gers. L'objectif de la procédure porte sur :

- repérage sur le document graphique de zonage de bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination en zones A et Ah,
- modification du règlement de la zone UL et création d'un sous-secteur UL1,
- modification du règlement concernant certain reculs de constructions en UB et la possibilité de démolition partielle de murs en pierres.

La mise à disposition au public se déroulera du lundi 8 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 inclus. Le dossier présentant le projet de modification simplifiée (accompagné des avis émis par les personnes publiques associées) sera mis à disposition du public :

- en Mairie de Montestruc-sur-Gers aux jours et heures habituels d'ouverture,
- au siège de la Communauté de Communes de La Lomagne Gersoise aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise à l'adresse suivante : www.lomagne-gersoise.com.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres mis à disposition en mairie et au siège de la Communauté ou les adresser à l'adresse électronique suivante : urba-plui@lomagne-gersoise.com

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au Président de la Communauté et à ses frais, obtenir communication du présent dossier de modification simplifiée.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Président en conseil de Communauté, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

ANNONCES LEGALES

Tél. 05.62.11.37.37
www.legales-online.fr